

fonctionné depuis 1880 et nous a valu la détestable politique intérieure de l'avant-guerre." Nous voilà loin de l'union sacrée.

Donc, d'après le plus grand organe républicain, le *Temps*, comme d'après le *Radical*, d'après les délibérations du Congrès du parti radical et radical-socialiste, citées plus bas, et d'après l'*Alliance démocratique*, doivent être exclus de l'Union nationale républicaine, non seulement les adversaires du régime républicain, légitimistes, orléanistes et bonapartistes, mais encore tous les républicains qui admettent comme désirable la révision ou la répudiation des lois dites "républicaines", c'est-à-dire la loi contre les Congrégations, la Séparation, la laïcité de l'enseignement, le divorce et la rupture avec le Saint-Siège. Et M. Chauvet précise brutalement, dans l'*Avenir*, organe de son parti républicain, l'Alliance Carnot, le partage des forces électorales qu'il souhaite voir s'effectuer avant la grande bataille du 16 novembre : "A droite, dit-il, les monarchistes, les césariens, les cléricaux qui s'obstinent à rallumer la guerre religieuse, entreront aussi en bataille contre les républicains."

Le Congrès officiel du parti radical a prononcé non moins formellement l'exclusion des catholiques de toute combinaison électorale, quand il a affirmé dans une de ses principales délibérations, que "le comité exécutif du parti radical et radical socialiste se déclare décidé à répudier tout élu ou tout candidat qui accepterait de figurer sur une liste électorale aux côtés de ceux qui n'ont cessé de combattre la République laïque, démocratique et sociale."

Il n'y a donc pas d'illusion à se faire, les chefs ou, du moins, la plupart des chefs du parti radical sont encore anticléricaux, comme avant la guerre.

Du côté des républicains conservateurs ou franchement catholiques, il y a le groupe de l'*Entente républicaine* de M. Arago, la *Fédération républicaine* de M. Charles Benoît, et l'*Action libérale populaire* de M. Jacques Piou, groupement auquel appartenait le comte de Mun. Dans un discours-programme prononcé à la réunion des comités de l'*Action libérale populaire*, il y a quelques semaines, M. Jacques Piou, a réclaté "la revision constitutionnelle, la réforme électorale et administrative, la pacification religieuse par la liberté et le droit commun, la décentralisation, grâce à des organismes indépendants, et un code du travail." Le distingué chef de l'*Action libérale populaire*, qui a mené tant de bons combats, à la Chambre, pour la liberté religieuse, déclare "qu'il ne peut s'agir, après la paix, de l'union sacrée des temps de guerre ; elle n'est plus possible. Ce qui est possible, c'est une large entente patriotique qui assurerait, avec le concours d'un gouvernement énergique, l'exécution intégrale du traité de Versailles, le maintien de l'ordre et des libertés publiques, et ren-